

LE CONDITIONNEL

Le sens étymologique du verbe latin d'où dérive le mot condition est « faire voir une chose en même temps qu'une autre ».

Au sens propre, la condition est l'expression de deux faits inconcevables l'un sans l'autre.

Pris au sens grammatical, ce mot désigne le système que forment deux propositions, inséparables par nature, l'une exprimant l'état ou l'action dont dépend nécessairement la réalisation de l'autre action ou de l'autre état.

Le conditionnel est le mode auquel doit se mettre la proposition principale d'une phrase conditionnelle.

La condition s'exprime dans la proposition subordonnée qui est souvent introduite par la conjonction « si ».

➤ Mode du rêve.

Le conditionnel exprime des faits imaginaires, irréels, parce qu'ils sont soumis à une condition qui, pratiquement, ne pourra pas être remplie. La réalisation paraît si aléatoire que cela équivaut, à la limite, à une impossibilité.

Exemple : *Si j'étais riche, j'achèterais une île déserte dans le Pacifique.*

➤ Mode de l'éventualité.

Le conditionnel exprime des faits que l'on considère comme possibles ou plus ou moins probables. On l'utilise donc pour rapporter des faits dont on n'est pas sûr.

Exemple : *D'après sa mère, Héloïse épouserait bientôt l'homme de sa vie !*

➤ Mode de la supposition ou de l'hypothèse.

Exemple : *Tu aurais obtenu cet emploi si tu avais préparé ton entretien.*

Le conditionnel marque une action plus ou moins incertaine dont la réalisation dépend de la condition exprimée dans la subordonnée. Ici, on voit bien que la condition n'a pas été remplie puisque l'emploi n'a pas été obtenu.

Comparez :

- *Si tu prépares ton entretien, tu obtiendras cet emploi.*

Il n'y a pas d'incertitude. (Futur de l'indicatif).

- *Si tu préparais ton entretien, tu obtiendrais cet emploi.*

L'usage du présent du conditionnel introduit l'incertitude

Il est indispensable de comprendre que la condition, l'éventualité et l'hypothèse sont trois manières radicales différentes de penser un même fait. Par conséquent, on ne doit jamais employer au hasard ces mots l'un pour l'autre.

➤ **Mode de l'atténuation.**

Le conditionnel peut servir à atténuer une affirmation ou à exprimer un souhait, un désir, une demande en atténuant l'exigence.

- *J'aimerais obtenir une augmentation de salaire (= je désire une augmentation de salaire).*

ATTENTION !

« *Il a dit qu'il viendrait.* »

La même phrase au présent s'écrirait : « *Il dit qu'il viendra.* »

Le conditionnel présent équivaut à un futur dans le passé.

On l'appelle alors le conditionnel-temps.

Le conditionnel passé première forme correspond au futur antérieur dans le passé.

Il disait qu'avant la fin de l'année il aurait construit sa maison.

La même phrase au présent s'écrirait : « *Il dit qu'avant la fin de l'année il aura construit sa maison.* »